



# Municipalité Egan-Sud

## AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-005

Avis public est par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud qu'à la séance ordinaire du conseil municipal d'Egan-Sud tenue par visioconférence le 8 février 2022, à 19 heures, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2021-005 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la municipalité d'Egan-Sud.
- Que le règlement numéro 2021-005 est disponible pour consultation sur le site internet à l'adresse [www.egan-sud.ca](http://www.egan-sud.ca) sous la rubrique « Règlement »

Donné à Egan-Sud, ce 11 février 2022

Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### **RÈGLEMENT 2021-005**

Je soussignée, Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le règlement no : 2021-005, le 11<sup>e</sup> jour de février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour de février 2022

Mariette Rochon  
Directrice générale  
Greffière trésorière  
Le 11 février 2022